



Editorial de Monsieur le Maire

On a cru l'espace d'un mois de janvier que l'hiver nous avait abandonné, or un jour du mois de février nous nous sommes réveillés avec des températures négatives et cela a duré une quinzaine de jours.

Pendant cette période pour certains la cheminée ou le poêle ont dévoré quantité de bois ou de fuel et pour d'autres les radiateurs ou les pompes à chaleur ont carburé pour offrir une température plus clémente.

Ces journées de froid ont quelque peu freiné les initiatives. Toutefois certains ont dû faire face pour continuer leur travail pour cela ils ont dû augmenter les épaisseurs vestimentaires. Le froid jour après jour a continué son travail en faisant éclater canalisations et compteurs d'eau. Depuis l'hiver 1987 nous n'avions pas connu autant de désagréments. Ainsi l'hiver nous rappelle qu'il peut être rude même dans le Sud, aussi sachons maintenir à l'abri

du gel tout ce qui craint les températures négatives : pompes à eau piscine, pompes de jardin, canalisations, compteurs, adoucisseurs, filtres à eau.

L'hiver a quelque chose de bon c'est qu'il prolonge les soirées au coin du feu entre amis ou en famille et puis peu à peu l'hiver s'écoule pour mieux nous rapprocher de l'été.

Départ à la retraite.

Le 20 janvier dernier nous avons fêté le départ à la retraite de Mme Gisèle FOUQUET qui pendant 27 ans a œuvré au niveau du nettoyage des classes et du service de la cantine. Gisèle avait une conscience professionnelle rare. Elle se plaisait dans son travail, elle aimait les enfants. Ses amis, sa famille, ses collègues de travail, la municipalité lui ont rendu un hommage chaleureux teinté d'émotion, de sensibilité et d'amitié. A cette occa-

sion la médaille d'argent du travail lui a été remise. Bonne retraite Gisèle.

Les 4 Montpeyroux.

Cette année la rencontre des 4 Montpeyroux aura lieu en Dordogne le samedi 2 et le dimanche 3 juin 2012. Le déplacement s'effectuera en bus. Pour l'ensemble du week-end, il sera demandé la somme de 30 € par personne.

Veillez dès à présent vous inscrire au secrétariat de mairie afin que nos hôtes puissent organiser notre réception. Pour ceux qui sont déjà allés en Dordogne ou qui ont reçu des habitants de Montpeyroux (Dordogne), veuillez préciser le nom des personnes.

Claude Carceller

BULLETIN MUNICIPAL

- Numéro 103
- 16 février 2012

REDACTION

- Commission Information

TIRAGE

- 630 exemplaires

Compte rendu du conseil municipal du 20/12/2011 (18h30)

Présents :

Monsieur le Maire Claude Carceller.

Mesdames Marie-José Debilliers, Michèle Fournel, Jacqueline Thivet, Béatrice Willoquaux.

Messieurs François Becker, Marc Cros, Claude Galhac, Claude Goujon, Bernard Jérez, Pierre Puginier, Roland Valgalier, Philippe Vidal.

A donné procuration :

Madame Augusta Labry

ORDRE DU JOUR :

Finances - Budget Commune : décision modificative N°1

CCVH - Adoption du rapport CLET du 01/12/2011

CCVH approbation de la modification des statuts dans le cadre de la compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse »

Questions diverses

**Le procès-verbal
de la séance du
22/11/2011
est approuvé
à l'unanimité.**

Finances - Budget Commune : décision modificative N°1 :

Monsieur le Maire, informe le Conseil qu'il y aurait lieu de prendre une décision modificative car un dépassement budgétaire, section de fonctionnement a été constaté. Il propose la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement – Dépenses :

Chap. 011 – Art 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 250 €
Chap. 011 – Art. 6226 « Honoraires »	- 250 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil approuve la décision modificative N°1 telle que présentée par Monsieur le Maire.

CCVH - Adoption du rapport CLET du 01/12/2011 :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « VALLÉE DE L'HÉRAULT » - ADOPTION DU RAPPORT CLET CONCERNANT LE TRANSFERT DE CHARGES ENTRE LA CCVH ET SES COMMUNES MEMBRES AU TITRE DE L'ENTRETIEN ET DE LA GESTION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE « VALLÉE DE L'HÉRAULT » POUR LES ANTENNES DE GIGNAC ET SAINT PARGOIRE ET DE LA GESTION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE GIGNAC (« LES CALINOUS ») ET MONTPEYROUX (« LES LUTINS »).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges (C.L.E.T.) a approuvé le 1^{er} Décembre 2011 le rapport d'évaluation du transfert des charges entre la Communauté des Communes « Vallée de l'Hérault » et ses communes membres au titre des compétences suivantes :

Gestion du service public intercommunal de l'enseignement musical par régie directe : entretien et gestion des locaux de l'école de musique intercommunale pour les antennes de Gignac et Saint Pargoire,

Entretien, animation et gestion d'équipements d'accueil du jeune enfant dans le cadre du service public intercommunal de la petite enfance par régie directe : gestion des structures multi-accueil du jeune enfant « Les Calinous » de Gignac et « Les Lutins » de Montpeyroux.

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 5211-5 alinéa II du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux.

Il donne lecture au conseil municipal du rapport approuvé par la CLET le 01/12/2011 et l'invite à délibérer.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et 2 abstentions, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport relatif aux transferts de charges proposé par la CLET au titre de l'entretien et gestion des locaux de l'école de musique intercommunale pour les antennes de Gignac et Saint Pargoire et de la gestion des structures multi-accueil du jeune enfant « Les Calinous » de Gignac et « Les Lutins » de Montpeyroux.

CCVH - approbation modification des statuts compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » :

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive, ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice,

Vu la délibération du 21 novembre 2011 par laquelle le Conseil communautaire sollicite les communes membres afin qu'elles délibèrent pour compléter les statuts de l'établissement de manière à intégrer les nouvelles actions concernant l'enfance et la jeunesse, mais également celles liées à la petite-enfance avec comme choix de mode de gestion, la régie directe en ce qui concerne les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux à compter du 1^{er} mars 2012, ainsi qu'une substitution de la communauté de communes aux communes à compter du 1^{er} septembre 2012 dans l'accompagnement et le soutien financier des EAJE associatifs.

Le Conseil municipal de la commune de Montpeyroux, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour la modification des statuts :

La nouvelle rédaction des statuts sera ainsi la suivante :

XI- Enfance et jeunesse

1. Actions concernant la petite-enfance (de 0 à 6 ans) :

Création, gestion, animation et développement d'un relais d'assistants maternels intercommunal.

Création, aménagement, extension, entretien, animation, et gestion d'équipements d'accueil du jeune enfant.

2. Actions concernant l'enfance et la jeunesse :

Animation d'un groupe de pilotage territorial visant à coordonner les structures existantes et développer de nouvelles actions éducatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Création et gestion d'équipements enfance-jeunesse multi-accueil avec ou sans hébergement, à l'exclusion des ALAE et des ALSH.

Questions diverses :

Néant.

**La séance du Conseil
municipal est levée
à 19 h 30**

Compte rendu du conseil municipal du 7/02/2012 (20h30)

Présents :

Monsieur le Maire Claude Carceller.
 Mesdames Marie-José Debilliers, Augusta Labry, Michèle Fournel, Jacqueline Thivet.
 Messieurs François Becker, Marc Cros, Claude Galhac, Claude Goujon, Bernard Jérez, Pierre Puginier, Roland Valgalier, Philippe Vidal.

Absente excusée :

Madame Béatrice Willoquaux.

ORDRE DU JOUR :

Finances - Budget Commune : restes à réaliser 2011
 Consolidation et restauration de la chapelle Sud-ouest de l'église paroissiale - Maîtrise d'œuvre
 Concours du receveur municipal - Attribution d'indemnité
 Libération du droit de plantation
 Questions diverses

**Le procès-verbal
 de la séance du
 20/12/2011
 est approuvé
 à l'unanimité.**

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- Chorale des 4 Cœurs - Subvention exceptionnelle.

Accord donné à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Finances - Budget Commune : restes à réaliser :

M. le Maire, invite le Conseil Municipal à examiner les restes à réaliser qui seront reportés au Budget 2012 :

Investissement

Dépenses

Chap 20 « Immobilisations incorporelles » art.2031 – op 101	42 000 € (frais d'études)
Chap 23 « Immobilisations en cours » art. 2313 – op 101	10 000 €(rideaux salle polyvalente)
Chap 21 « Immobilisations corporelles » art. 2181 – op 101	3 500 €(estrade)
Chap 23 « Immobilisations en cours » art. 2315 – op 108	20 000 €(chemins)
Chap 23 « Immobilisations en cours » art. 2313 – op 117	100 000 €(aménagement sécuritaires)
Chap 23 « Immobilisations en cours » art. 2315 – op 119	109 000 €(consolidation Eglise)

TOTAL pour les dépenses : 284 500 €

Recettes

Hors programme 2011 Art. 1323 9 910 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les restes à réaliser de l'exercice comptable 2011 et reporte ces montants sur le Budget Primitif 2012.

Consolidation et restauration de l'église paroissiale

Monsieur le Maire présente au Conseil le contrat de maîtrise d'engagement pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de consolidation de la Chapelle Sud-ouest de l'église paroissiale. Cette maîtrise d'œuvre sera réalisée par M. Frédéric FIORE, Architecte du Patrimoine.

Il indique que la mission comprendra les éléments suivants :

- Etude de projet,

- Assistance pour la passation des contrats de travaux,
 - Visa des plans d'exécution,
 - Direction de l'exécution des contrats de travaux,
 - Assistance aux opérations de réception des travaux.

Cette mission sera réalisée pour un montant forfaitaire de **7 500 €** H.T. soit 8 970 € TTC.

Délibération prise à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

Concours du receveur municipal - Attribution d'indemnité

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, le Conseil Municipal décide :

De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du

16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur MONESTIER Dominique.

Libération des droits de plantation :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'association nationale des élus de la vigne et du vin :

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'union européenne à partir du 1er janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1er janvier 2016 et que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libération des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1er janvier 2016 (spéculation, achat de terrain dans des plaines etc. ...) ;

Et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer ;

Demandons au gouvernement et au chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques états membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement Européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour le convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Délibération prise à l'unanimité.

Chorale des 4 Cœurs :

Monsieur le Maire informe que la Chorale des 4 Cœurs a fait une demande de subvention exceptionnelle pour la manifestation qui se déroulera les 11 et 12 Février 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve les explications de Monsieur le Maire, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € à la Chorale des

4 Cœurs, dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012 de la commune, au Chapitre 65.

**La séance du Conseil
municipal est levée
à 21 h 30**

Etat Civil :

NOUS ACCUEILLONS A BRAS OUVERTS :

Méline de Arthur GRONVOLD
et de Laurie KLEIN, née le 29 janvier 2012.



NOUS AVONS UNE PENSEE POUR CELLES QUI NOUS ONT QUITTE :

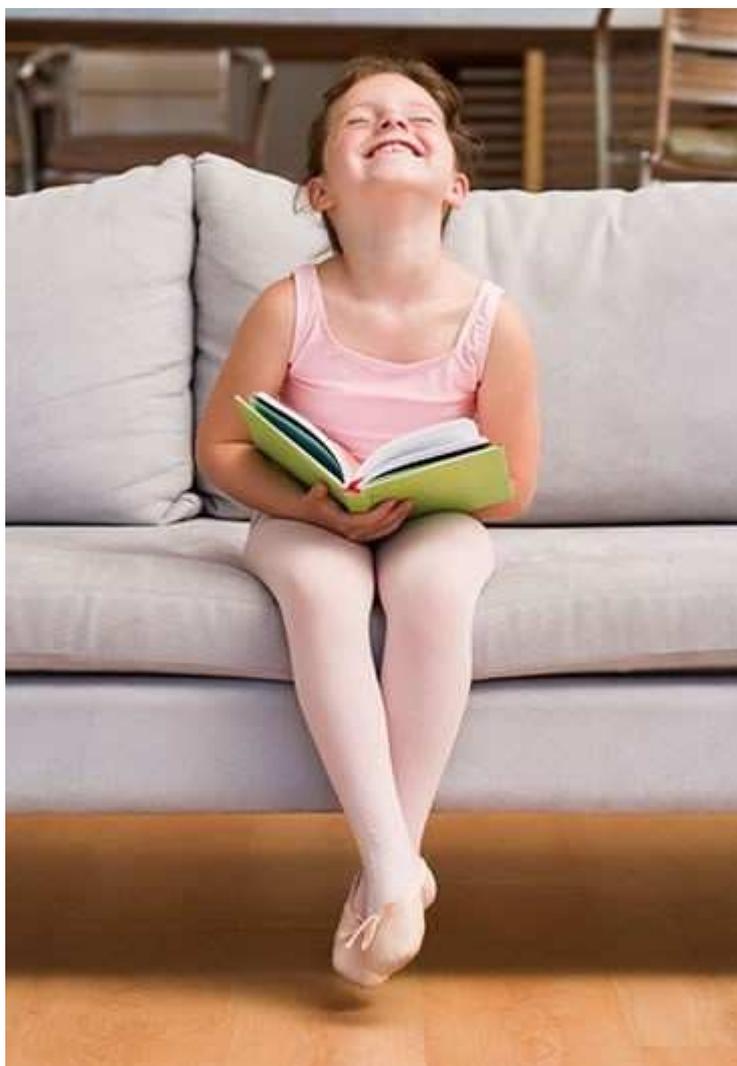
Germaine SOULAGES née AZEMA, décédée le 26 janvier 2012.

Simone MARQUEZ née HEBRARD, décédée le 29 janvier 2012.

Bibliothèque :

La bibliothèque est ouverte
Le mardi de 17h à 19h30
et
le vendredi de 17h à 19h

Attention : le club de
lecture est supprimé



Les associations de Montpeyroux vous informent :

FOYER RURAL

CARNAVAL

Nous vous donnons rendez vous
Le SAMEDI 31 MARS 2012

DEPART DE LA PARADE

À 14h45

Rendez-vous place du Rosaire

Avec La Fanfare

« Le Réveil Lodévois »

Et les Clowns....

13h30 - Maquillage pour les enfants

14h30 - Distribution confettis

14h45 - Départ du cortègeRemonter l'avenue du Rosaire

14h50 - Rue du Plô

15h05 - Rue le long de l'école (animation 6mn)

15h10 - Chemin des combettes (à droite)

15h20 - Avenue des platanes (à droite)

15h30 - place de l'horloge (animation 10mn)

15h45 - rue de la Dysse

15h55 - placette de la Dysse (animation 5mn)

16h - rue du square

16h01 - à gauche, place du square

16h02 - route neuve

16h15 - cave coopérative (animation 6mn)

16h30 - retour place du rosaire

16h35 - Jugement Monsieur Carnaval

17h - goûter

17h30 - distribution de bonbons

18h (environ) - Le pot de l'amitié

Montpeyrroux

Salle des Micocouliers

L'amicale Meillade organise pour la première fois !

Sam
31
mars

Soirée Carnaval

Au programme:

à partir 20h

Repas :

Salade auvergnate

Aligot saucisse à volonté

Dessert

1/4 de vin

15€/adulte, 10€/ enfant (- 10 ans)

vers 22h30

Animation dj , élection de la tenue la plus ...!

Tempete de neige et lancé de KDO's

TEMPETE DE NEIGE MET TA CAGOULE !

Ce soir avec Dj Luis:



Réservation 04-67-96-61-27

**Mairie de
Montpeyroux**

Téléphone : 04 67 96 61 07
Télécopie : 04 67 96 69 25
Messagerie : contact@montpeyroux34.fr

Retrouvez-nous sur le web :
www.montpeyroux34.fr

FOYER RURAL

Samedi 10 mars 2012

20 h 45, salle Polyvalente de Montpeyroux
« LE PARTI D'EN RIRE »

Spectacle burlesque de chansons du répertoire,
Malicieuses et drolatiques,
Préparé et animé par les complices
Daniel DEBILLIERS et Alain KRETZ

Un pot de l'amitié sera offert par le Foyer Rural
pour clôturer cette soirée souriante

PS : « Plus on est de fous, plus on rit », venez nombreux soutenir
« Le parti d'en rire »,

parrainé par Pierre Dac, Francis Blanche, Boby Lapointe, Pierre Vassiliu, Pierre Perret, Coluche...
accompagnés d'autres surprenants joyeux drilles.

Libre participation au chapeau



Robert DOISNEAU

NOTRE DEFI : **20 000** téléphones !

Aidez-nous à le réaliser ! Diffusez ce message à toutes vos connaissances !

Nous comptons sur vous : merci d'avance !

Lieu de collecte : **MAIRIE DE MONTPEYROUX**

Contact : passtontel@gmail.com – 06.72.33.01.93

Page Facebook : Association Pass' ton Tel

Site internet : <http://passtontel.pagesperso-orange.fr>

**Date limite
31 mars
2012 !**

